

Christian Bourque

Vice-Président exécutif

Leger Marketing Inc.

cc: Cyntia Darisse

Objet: Sondage sur la perception des citoyens sur le projet de plan d'urbanisme de la ville de Rosemère

Bonjour Monsieur Bourque et Madame Darisse,

Rosemère Vert est un OBNL regroupant des citoyen.ne.s bénévoles de Rosemère, qui travaillent à la préservation des espaces verts en milieux urbains. Nous souhaitons, par l'intermédiaire de cette lettre, vous partager nos préoccupations en ce qui a trait à la façon dont Léger Marketing a réalisé, analysé et présenté les résultats du récent sondage téléphonique effectué auprès des résident.e.s de la ville de Rosemère.

En effet, après avoir consulté des spécialistes du domaine de la méthodologie, nous avons identifié des problèmes qui nous apparaissent importants. Nous arrivons au constat que certains résultats et conclusions ne représentent pas la perception réelle des Rosemérois.es sur certains aspects du projet préliminaire de plan d'urbanisme élaboré par la Ville de Rosemère.

Nous aimerions pouvoir échanger avec vous au sujet des enjeux suivants que nous avons identifiés dans votre [Rapport sur la perception des citoyens sur le projet de plan d'urbanisme](#).

1. CONNAISSANCE DU DOSSIER DU PLAN D'URBANISME ET APPUI À LA POSITION DE LA VILLE

En page 6 et 10, vous concluez que:

« 91% des Rosemérois(e)s ont entendu parler du projet de plan d'urbanisme et de préservation du golf. • Plus précisément, 35% disent bien connaître le dossier, mais 56% en ont simplement entendu parler sans en connaître les détails. » (p.6)

« Parmi l'ensemble des Rosemérois(e)s, 91% ont entendu parler du projet de plan d'urbanisme et de préservation du golf. » (p.10)

Cette information se retrouve également dans la citation de Monsieur Christian Bourque dans le [communiqué](#) de la ville de Rosemère qui mentionne:

« Ce sont près de trois citoyens sur quatre (72%) qui sont en accord avec la position de la Ville, qui a fixé à 50% le minimum de la superficie de l'ancien terrain de golf à

préservé en espaces verts et milieux naturels. Pour Monsieur Christian Bourque, vice-président exécutif de Léger, qui présentait les résultats lors de la conférence de presse virtuelle, il s'agit d'un résultat incontestable : « Combiné au fait que 91% des répondants indiquent avoir déjà entendu parler du projet, il s'agit d'un taux de réponse confirmant scientifiquement un appui fort de la population à la position de la Ville »

Or, il nous semble que **cette conclusion devrait être complétée par la conclusion que 65% des gens ne connaissent pas bien le dossier du projet de plan d'urbanisme de la Ville et de la préservation du golf de Rosemère ou ne connaissent pas du tout le dossier ou n'en n'ont pas entendu parler.**

De plus, **la conclusion de M. Bourque qu'il existe un "appui fort de la position de la ville", n'est pas exacte** considérant que la position de la ville est de sauvegarder seulement 50% du site en obtenant gratuitement 50% du terrain du promoteur et ainsi permettre le développement sur l'autre 50%. Voici les déclarations du maire de Rosemère Éric Westram qui confirme:

« Le calcul est rapide à faire, dit Éric Westram. Ce serait alors une majoration extraordinaire du montant de taxes. Entre exproprier quelqu'un pour un montant faramineux comme celui-là ou s'en faire donner 30 hectares à coût nul, soit la moitié du terrain, la décision est facile à prendre. »

“[...] Éric Westram, martelant que tous les membres du conseil municipal travaillent à protéger 50 % du site de l'ancien golf en espace vert, soit 30 hectares de terre [...]”

Or, parmi les 72% de personnes qui souhaitent protéger un minimum de 50%, une forte majorité souhaite protéger plus de 50% (voir le *Point 2.2 Adhésion à la position du conseil de ville de Rosemère* pour plus de détails).

Nous croyons que M. Bourque doit rectifier sa citation dans le communiqué de la ville de manière à remplacer la phrase « confirmant scientifiquement un appui fort de la population à la position de la Ville » par « confirmant scientifiquement un appui fort à la proposition de protéger un minimum de 50% ».

2. PRÉSERVATION DU TERRAIN DE L'ANCIEN GOLF

2.1 / Utilisation actuelle du terrain

- **La mesure de l'utilisation du site par les répondants est non représentative.**

En page 12, le rapport met l'emphase sur le fait qu'« une minorité (39%) des citoyens a utilisé le terrain de l'ancien golf à des fins récréatives depuis mai 2020. Or, le site de l'ancien golf est un terrain privé pour lequel il existait une entente entre la ville et les propriétaires, afin de permettre l'accès aux citoyens pendant l'hiver. **L'entente n'a pas été renouvelée et les propriétaires ont interdit l'accès hivernal à partir de décembre 2020. C'est à partir de cette date que les gens n'ont donc plus eu accès au site.** Cette interdiction est d'ailleurs toujours clairement affichée par les propriétaires à l'entrée du site et annoncée par la ville à ses citoyens.

Le pourcentage de 39% ne constitue donc pas un indice représentatif de la fréquentation habituelle du golf par les citoyens de Rosemère. En outre, dans ce contexte, le fait que 39% des répondants aient utilisé le terrain de l'ancien golf à des fins récréatives malgré l'interdiction en vigueur révèle un intérêt notable pour l'utilisation du site.

Au minimum, une note à cet effet devrait apparaître dans le rapport pour contextualiser ce résultat.

2.2 / Adhésion à la proposition de préserver un minimum de 50% versus préserver 50%

- **Certaines de vos conclusions contribuent à sous-représenter la voix des citoyens qui sont en faveur de protéger *plus de 50 %* de la superficie du site.**

Le sondage a mesuré l'adhésion de tous les répondants à la proposition de préserver un minimum de 50% du site de l'ancien golf (*Récemment, la Ville a annoncé qu'elle souhaitait préserver un minimum de 50% de la superficie de l'ancien terrain de golf en espaces verts et en milieux naturels. Personnellement, quel est votre degré d'accord avec cette position? Êtes-vous...*). Seuls les répondants qui se disaient en désaccord avec cet énoncé ont été invités à répondre à une sous-question qui visait à se prononcer sur le pourcentage minimal du golf qui, selon eux, devrait être protégé.

Le fait que tous les répondants n'aient pas eu l'occasion de se prononcer sur cette sous-question nous semble induire un biais méthodologique important. En effet, cette approche a pour conséquence de fractionner (et donc de sous-représenter) le pourcentage des répondants qui sont en faveur de protéger plus de 50% de la superficie du site.

Par exemple, supposons qu'un répondant veuille protéger 75% du site. Il ne serait pas erroné pour lui de répondre qu'il est en accord avec l'énoncé puisque son désir de protéger 75% du site se situe au-dessus du minimum de 50%. Il pourrait aussi décider de dire qu'il est en désaccord pour marquer son opposition à un seuil minimal aussi bas. Or, en répondant ainsi, il pourrait craindre que sa réponse soit interprétée comme étant une opposition à protéger un minimum de 50% du site. À cause de cela, il pourrait décider de répondre qu'il est d'accord avec cette position, même s'il ne l'est pas.

Rappelons aussi que les opinions reflétées par le sondage sont basées sur une faible connaissance du dossier et que cette question exige du répondant une connaissance plus approfondie des enjeux. Seulement 31% des répondants affirment bien connaître le dossier, 56% ont simplement entendu parler du projet de plan d'urbanisme et de préservation du golf sans en connaître les détails et 9% affirment ne pas connaître le dossier / ne pas en avoir entendu parler (p.10).

Parmi les 72% des répondants qui affirment être en accord avec la position de la ville, **on ne connaît pas la proportion qui désire protéger *plus de 50%* du site. Cette méthode ne procure donc aucune mesure quantitative fiable du pourcentage du site que la population souhaite protéger.** En effet, le sondage n'a mesuré que l'adhésion des

répondants à la position du conseil (protéger 50% minimum), sans quantifier le pourcentage du site que les répondants souhaitent protéger. Pour connaître ce pourcentage, il faudrait demander à *l'ensemble* des répondants d'indiquer le pourcentage minimal qui selon eux devrait être protégé (et non seulement aux 28% qui étaient plutôt en désaccord ou tout à fait en désaccord avec la position de la ville).

- **Le rapport présente une conclusion erronée des résultats en indiquant que que “25% des Rosemèrois souhaiteraient un seuil [de protection] au-delà du 50%”**

Le rapport indique à deux endroits que seuls 25% des répondants souhaiteraient que le seuil de protection soit au-delà de 50%.

« 25% souhaiteraient que ce seuil soit au-delà de 50%, et 2% en deçà » (p.7)

« Ramenés sur l'ensemble des citoyens, ces résultats démontrent que 25% des Rosemèrois souhaiteraient un seuil au-delà du 50%, contre 74% pour qui 50% est suffisant, voire trop élevé. » (p.14)

Ces conclusions sont erronées. Tel qu'expliqué plus haut, **le sondage a mesuré l'adhésion des répondants à la position du conseil (protéger 50% minimum) et n'a pas mesuré de façon adéquate le pourcentage du site que les répondants souhaitent protéger (ce pourcentage est forcément sous-estimé). Il est donc erroné de conclure qu'il y a « 74% [des Rosemèrois] pour qui 50% est suffisant, voire trop élevé ».** L'affirmation selon laquelle **protéger 50% du site est suffisant pour 74% des répondants**, n'est pas supportée par les résultats présentés et les questions posées dans le cadre de ce sondage.

Le rapport confond l'adhésion des répondants avec la proposition de “protéger un minimum de 50%” et le pourcentage de la superficie du site que ces mêmes répondants souhaitent protéger. Il s'agit d'un biais d'interprétation majeur. En répondant être d'accord avec la proposition de protéger un minimum de 50%, les répondants n'affirment pas que « 50% est suffisant ». **Être en accord avec l'idée de protéger un minimum de 50% du site ne veut pas dire que 50% est suffisant...**

Nous vous demandons donc que votre rapport soit modifié et que les conclusions suivantes soient retirées:

« 25% souhaiteraient que ce seuil soit au-delà de 50%, et 2% en deçà » (p.7)

« Ramenés sur l'ensemble des citoyens, ces résultats démontrent que 25% des Rosemèrois souhaiteraient un seuil au-delà du 50%, contre 74% pour qui 50% est suffisant, voire trop élevé. » (p.14)

2.3 / **Volonté de payer en vue de la préservation**

- **Le rapport utilise un biais de présentation qui minimise l'adhésion des répondants à une augmentation de taxes pour protéger le site.**

Le rapport met l'emphase sur le fait que:

« 33% des propriétaires résidentiels ne se disent pas prêts à accepter une augmentation de leur compte de taxes municipales sur les 20 prochaines années afin de défrayer les coûts pour la préservation du terrain de l'ancien golf à des fins publiques. » (p.7)

« le tiers des propriétaires résidentiels ne se disent pas prêts à accepter une augmentation de leur compte de taxes municipales sur les 20 prochaines années afin de défrayer les coûts pour la préservation du terrain de l'ancien golf à des fins publiques. » (p.15)

Il s'agit là d'un biais de présentation des résultats, puisque 63% des répondants seraient prêts à accepter une augmentation du compte de taxes municipales à cette fin.

Le rapport devrait être modifié pour que soit mentionné explicitement que 63% des répondants sont prêts à accepter une augmentation du compte de taxes municipales afin de défrayer les coûts pour la préservation du terrain de l'ancien golf à des fins publiques. La conclusion devrait donc être qu'il existe une forte adhésion à l'idée de payer davantage de taxes pour préserver le site.

EN CONCLUSION

- **Nous souhaitons obtenir des explications de votre part relativement aux différentes lacunes que nous avons identifiées dans cette lettre.**
- **Nous souhaitons que Léger modifie son rapport à la lumière des principaux enjeux mentionnés dans cette lettre et souhaitons que les conclusions problématiques soient changées.**

Nous reconnaissons que Léger Marketing est une firme de sondage expérimentée avec une bonne réputation, mais dans le cas présent, nous sommes forcés de constater que certaines modifications devraient être apportées au rapport. Nous espérons sincèrement que vous prendrez les mesures nécessaires afin d'informer la population que certaines conclusions ne sont pas représentatives de la perception réelle des Rosemérois.es sur le projet de plan d'urbanisme et plus spécifiquement sur la protection du site de l'ancien golf.

Nous vous remercions à l'avance de bien vouloir tenir compte de notre demande.

Veillez accepter, Monsieur, Madame, nos sincères salutations.

Les membres du conseil d'administration de Rosemère Vert

Anne-Marie Huard, Julie Maurais, Julian Oancea, Lucie Tremblay et Patrick Bonin